



Succession mineur validée

Par emilie5909

Bonjour

J aimerais être aiguiller au vu de ma situation, merci.

Voilà le papa de mes 2 enfants(mineur) est décédé il y a un an, nous étions séparé,je me suis occupé de tout ses papiers, j ai fais le nécessaire auprès du notaire et du juge des mineurs qui m a accordé la validation à la succession.j ai bientôt rdv chez le notaire pour la fin de la succession,

Il y a pas mal de factures en attente (eau,edf,impôts ts,credit voiture) (j avais prévenu les organismes de la situation)j ai refusé que le notaire s en occupe car le coût demandé était de 350e (pour 10 factures) ,j en avais déjà avancé 400e...

Ayant maintenant accès à ses comptes et à ceux de mes enfants comment je dois procéder pour régler les factures ? N ayant plus rien à son nom ni cb ni chéquier, je dois régler 200e au notaire des notre prochain rdv,je suis un peu perdue je ne voudrais pas retirer certaines sommes sans autorisation,

Merci

Par ESP

Bonjour

Avez vous vu avec la banque pour des règlements par virement ?

Par emilie5909

Justement j y ai rendez-vous demain je m y renseignerai.

Par la suite j aurai à faire la carte grise pour la vente de la voiture pensez vous que je dois passer par le juge à la moindre demande ?

Merci

Par ESP

Pour la voiture cela ne devrait poser aucun problème si tout le monde est d'accord.

Renseignez vous sur le site de l'ANTS.

Par emilie5909

Merci beaucoup pour votre réponse

Cordialement